

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 18 AVRIL 2024

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	MAILLARD Rémi	RAULT Annie
AMBROISE Fabienne	LUCAS Dominique	THOMAS François
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUILLEMOT Jean-Claude
LEMONNIER Rosanna	YVART Didier	GUDEMARD Bruno

Absents Excusés : Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Madame BOTREL Marie Claire, Madame PICOUAYS Jacqueline Madame LEBRETON Suzanne, Madame CAYET Laurette pouvoir à Monsieur THOMAS François

Secrétaire de séance : Madame RAULT Annie

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

FINANCES

Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions aux associations et une subvention de fonctionnement de 6000 € au CCAS

Subventions	COMMISSION FINANCES 2024
Associations Trélivan	7 993
Association Sportive Trélivan (AST)	3640
A.S Trélivan Motos	147
Club VTT-CYCLO-Trélivan	147
Club Gymnastique Féminine	147
Club gymnastique féminine section enfants	96
Association Genêts Bruyères Korrigans	147
Société Amicale Chasse	147
Fleur de blé noir	147
Amicale Laïque de Trélivan	147
Amicale Laïque - Arbre de Noël 9 euros par enfant effectif au 1er janvier	1548
Trélivan Animation	294
Les Amis du Val Drouet	147
ATT (Association Trélivan Téléthon)	147

Comité de Jumelage de Trélivan	147
Comité Loisirs et Culture Trélivannaise	147
Amicale du personnel Communal	147
Association parents élèves école Mosaique	147
FNACA Guinefort	63
CLEM	147
Les pieds en l'air	147
Team Prizé racing	147
Associations diverses	1009
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan (1 élèves 2024)	40
ADAPEI (cté Dinan-Quévert)	93
Centre adaptation 4 Vaulx	93
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	53
Din handisport	93
Centre Anticancéreux Rennes	53
Croix Rouge Française	53
Ligue contre le Cancer	53
Rêves de Clown	53
Association Donneurs Sang	53
Croix d'Or	53
AAPPMA - l'Hameçon	53
Aphasique Emeraude	93
10e Région Colombophile Dinan	53
L'enfant dans la Ville prochaine manifestation	120
	1525
La Chamaille	1472
Horizon Emploi	53
Subventions exceptionnelles	147
Participation aux joutes nautiques	147
TOTAL	10674

Adhésion au Souvenir Français

Le conseil municipal décide d'adhérer au souvenir Français pour une adhésion de 50 €

Budget école Jean Ferrat

Le conseil municipal vote le budget à l'école

2024	€
Fournitures (par enfant)	41
Divers (par enfant)	11
Transport (par enfant)	26
Forfait livres	714

Convention d'occupation temporaire parcelle AE 79 au Clos Neuf

Le conseil municipal :

- Autorise le maire à établir une convention temporaire de jouissance de la parcelle avec le propriétaire de la parcelle AE 79 dans l'attente de régularisation
- Sollicite l'avis des domaines
- Dit que tous les frais se rapportant à ce dossier seront à la charge du demandeur.

Délaissé parcelle non numérotée à la Peuvrie

Le conseil municipal :

- Décide de désaffecter et de déclasser 45 m² faisant partie de l'emprise de la voie communale et conformément au bornage réalisé.
- Décide de fixer à 24 € le m² le prix de vente de la cession
- Décide que l'ensemble des frais correspondant à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Délaissé et cession d'une parcelle non numérotée à Bellevue.

Le conseil municipal au vu de l'acte de vente qui stipule qu'un certificat de voirie a été délivré par la Direction Départementale de l'Équipement le 12 mars 1996 déterminant la limite du domaine public « alignement existant (haie), ainsi qu'un certificat de voirie délivré par le Maire de la Commune le 16 mars 1996 déterminant la limite du domaine public « Alignement existant (haie).

Au vu des photos aérienne de 1967 et 1978 de la propriété prouvant que la haie était existante avant l'acquisition des propriétaires.

- Décide de procéder à la régularisation de cette surface de 145m²
- Décide de solliciter l'avis de France Domaine
- Décide de désaffecter et de déclasser 145 m² faisant partie de l'emprise de la voie communale et conformément au bornage réalisé.
- Décide que l'ensemble des frais correspondant à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur

Pumptrack : Entreprise retenue

Le conseil municipal valide l'offre de l'entreprise PTRACKS pour un montant de 129 770 € ht.

Pour extrait Conforme

Le maire,

Suzanne LEBRETON



